

L'inspection systématique des pharmacies, quoique à l'état d'ébauche dans certains états, n'est pratiquement pas développée dans ce pays. Le commissaire des produits alimentaires et médicaux de Georgie assure que les inspecteurs et commissaires sont incapables de faire leur devoir sans l'appui des pharmaciens eux-mêmes.

Comme conclusion on peut dire que les lois régularisant la pratique de la pharmacie et limitant le pouvoir de distribuer les médicaments à des individus désignés par leur capacité et leur habitude, sont sans effet et disproportionnées aux besoins de l'heure présente. Ces lois furent passées, il y a vingt ans ou plus, pour satisfaire aux besoins de ce temps, et ont contribué pour beaucoup depuis au retard apporté au progrès de la pharmacie en empêchant celle-ci d'être utile au peuple et une protection pour la santé publique.

Le contrôle actif et effectif des médicaments ne peut être pratiqué que par celui qui les dispense au consommateur! Les chefs d'état devraient dépenser toute leur énergie à développer un bon système d'inspection des pharmacies et dispensaires, assurant par le fait même un contrôle plus compréhensif et plus régulier des remèdes et des préparations médicinales. Une sanction plus stricte et plus logique des lois tendrait à amener les changements nécessaires dans le commerce des médicaments et à faire de ceux-ci ce qu'ils n'auraient jamais du cesser d'être, une gardienne de la santé publique.

(traduit par GEO. A.)